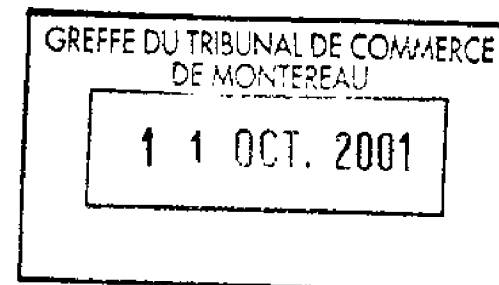


A - 1277.

**FONTAINEBLEAU LANGUES ET COMMUNICATION
SARL AU CAPITAL DE 50.000 FRANCS**

**SIEGE SOCIAL : 5 boulevard Maginot
77300 - FONTAINEBLEAU**

**R.C.S. MONTEREAU B 337 692 198
SIRET : 337 692 198 00019**



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VINGT JUIN 2001

L'an deux mil un, et le vingt juin à dix huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- | | |
|--|-----------|
| - Madame Bente EVANS,
propriétaire de 188 parts sociales | 188 parts |
| - Madame Barbara MORRIS,
propriétaire de 187 parts sociales | 187 parts |

Soit 2 associées, porteurs de 375 parts sociales représentant plus de la moitié du capital	375 parts
---	-----------

L'Assemblée est présidée par Madame Barbara MORRIS, Gérante associée qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 375 parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associées :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, elle rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes :

- titulaire : SARL Cabinet DERCOURT, Société de Commissariat aux comptes et de révision, au capital de 50.000 francs, ayant son siège social 46 rue Auguste Barbier à FONTAINEBLEAU (77300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTEREAU sous le numéro B 411 907 637.

- suppléant : Madame FAVRET Véronique, 6 rue Gambetta à FONTAINEBLEAU (77300).

Pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président.

